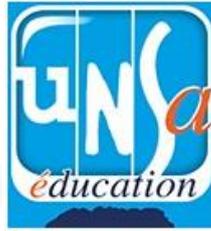




ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Déclaration préalable pour la FSSSCT 89 du 16 juin 2023

Monsieur le Directeur Académique,

Alors même que les enseignantes et les enseignants dénoncent une charge de travail déjà très importante, la proposition du PACTE qui est faite par le Ministère ne vient qu'aggraver cette situation. En effet, sous couvert de revalorisation salariale, le PACTE n'est rien d'autres qu'une proposition de travail supplémentaire pour les personnels. Cette proposition se traduit aussi par l'instauration de tensions au sein des établissements, ce qui nuit aux conditions de travail : répercussions sur les emplois du temps, pression possible sur certaines missions, inégalités avérées entre ceux et celles qui signeront un PACTE, notamment pour les personnels femmes qui, on le sait, prennent moins d'heures supplémentaires.

Nous dénonçons clairement les impacts négatifs sur les conditions de travail que va engendrer le PACTE.

Nous dénonçons le manque de moyens de l'enseignement spécialisé dans notre département.

Des notifications MDPH non honorées placent les élèves en milieu ordinaire et ont, en autres conséquences, la mise en souffrance des personnels enseignants et AESH. En témoignent les fiches RSST liées à ce sujet.

Nous vous demandons de doter notre département de moyens adaptés pour réduire l'exposition des personnels à ce risque.

Nous nous inquiétons des conditions de travail des AESH au sein des PIAL de l'Yonne, comme cela vous a été présenté en audience le 13 juin dernier, de même, nous dénonçons les répercussions négatives sur les conditions de travail du projet de fusion du statut d'AED avec celui des AESH.

Enfin, nous réitérons notre opposition à la suppression de la technologie en 6^{ème} et manifestons notre inquiétude quant au devenir professionnel des 5 professeurs contractuels CDIés de notre département.